



Mémoire de la Ville de Montréal

Présenté au Secrétariat à la condition féminine

dans le cadre des consultations portant sur le document

« Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes »

Janvier 2016

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
1. Les grands enjeux identifiés et les principales préoccupations de la Ville de Montréal	4
L'analyse différenciée selon les sexes (ADS).....	5
2. Priorités d'action en matière de rapports égalitaires et de lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes.....	5
3. Priorités d'action en matière de mixité en formation et en emploi ainsi que sur le plan de l'équité économique	6
4. Priorités d'action en matière de conciliation famille-travail.....	8
5. Priorités d'action en matière de participation des femmes et des hommes dans les lieux de pouvoir et d'influence.....	9
Conclusion	11
Synthèse	12
Annexe.....	14

Préambule

La métropole tient à saluer l'initiative gouvernementale visant à recueillir l'opinion des femmes et des organismes concernés quant aux orientations et principes qui constitueront les bases de la prochaine politique québécoise sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette opportunité lui permet de s'exprimer sur un sujet dont les enjeux sont déterminants pour l'ensemble de sa population, dans l'optique d'un vivre ensemble basé sur l'équité et l'égalité.

À Montréal, l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de l'approche municipale, et ce, depuis longtemps. La Ville en a fait un fondement que l'on retrouve dans l'article 1 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* : « La ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues la dignité et l'intégrité de l'être humain, la tolérance, la paix, l'inclusion ainsi que l'égalité entre toutes les citoyennes et tous les citoyens ». De plus, Montréal s'est démarquée en matière de statut de la femme comme en témoigne sa politique adoptée en 2008 « *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* ».

Forte d'une population de 1,74 million de personnes, dont près de 52 % sont des femmes, Montréal présente une diversité qui ne se retrouve nulle part ailleurs au Québec : 34 % des Montréalaises sont immigrantes et près de 60 % des personnes âgées de 65 ans et plus dans la métropole, sont des femmes¹.

La Ville souhaite réitérer sa volonté de travailler de concert avec le gouvernement du Québec afin d'assurer la mise sur pied d'une politique qui favorisera l'épanouissement des femmes dans leurs milieux. Cette démarche s'inscrit en complémentarité des travaux entourant la reconnaissance du statut de métropole, étape essentielle pour bâtir une ville du 21^e siècle prospère, inclusive et égalitaire. L'importance de la reconnaissance effective de Montréal en tant que métropole et gouvernement de proximité, demeure en trame de fond des recommandations formulées dans ce mémoire, qui présente les réflexions de la métropole sur la proposition de nouvelle politique québécoise pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Bref portrait des Montréalaises²

- La population de Montréal compte aujourd'hui 1,74 million de personnes, dont 52 % sont des femmes
- 34 % des femmes sont immigrantes
- 27 % des femmes sont monoparentales
- Les Montréalaises sont un peu plus âgées que les Montréalais (âge médian: 40,4 ans vs 38,1 ans)
- L'espérance de vie des femmes est de 83,6 ans
- Les femmes constituent 73 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules
- Les femmes composent 51,6 % de la population détenant un diplôme universitaire
- Le revenu d'emploi médian des femmes est de 39 196 \$, soit 89 % du revenu médian des hommes (44 232 \$)
- Elles forment 47 % de la population active
- Dans la région de Montréal, les femmes ont un taux d'activité (58,7 %) inférieur à celui des hommes (68,2 %)
- Selon les dernières données de *Je compte Mtl 2015*, les femmes composent 24 % de la population itinérante visible.

¹ Montréal en statistique

² Idem

1. Les grands enjeux identifiés et les principales préoccupations de la Ville de Montréal

La Ville de Montréal est consciente que la diversité de sa population requiert un ajustement de son offre de services. Elle porte une attention particulière aux Montréalaises qui vivent des réalités de plus en plus diversifiées : immigrantes, jeunes, âgées, scolarisées, isolées, mères monoparentales, mères dans un couple qui travaille, mais qui vit sous le seuil de faible revenu, etc. Ces facteurs agissent sur leur condition économique ainsi que sur leur taux d'emploi et ces constats révèlent des défis importants en termes d'accessibilité et d'adaptation des services à leurs besoins particuliers.

Soucieuse de l'appropriation par les femmes de leur milieu de vie, Montréal a fait du droit à une ville sécuritaire l'un des enjeux-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, dès 2002, Montréal a produit le guide d'aménagement *Pour un environnement urbain sécuritaire*. Celui-ci a inspiré les urbanistes et les groupes de femmes au Québec pour développer notamment des guides locaux de marches exploratoires. Dans cet esprit, la Société de transport de Montréal (STM) a développé, il y a près de vingt ans, le service *Entre deux arrêts* qui demeure, jusqu'à présent, un exemple de prise en compte des besoins spécifiques des femmes par les services publics à l'échelle nationale et internationale.

Cette volonté d'offrir des services inclusifs se concrétise à travers l'établissement d'un partenariat réel avec l'ensemble des acteurs montréalais. Celui-ci suppose la reconnaissance du savoir-faire et de l'expertise des organismes communautaires qui œuvrent pour l'égalité des sexes. Aujourd'hui, plusieurs centaines d'organisations travaillent quotidiennement de concert avec la municipalité dans le but d'offrir aux Montréalaises des services diversifiés, accessibles et de qualité dans des espaces sécuritaires, adaptés et performants. Cette intervention municipale auprès des femmes se réalise à même le budget régulier des services centraux et des arrondissements. En parallèle, la métropole s'appuie sur un partenariat réel avec le gouvernement du Québec, par l'entremise de diverses ententes administratives, afin de soutenir la mise en place de nombreux projets qui visent l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce partenariat est un levier essentiel qui permet le développement de services municipaux et d'organisations communautaires destinés aux femmes. Un financement adéquat demeure la clé pour assurer une intervention permanente et de qualité.

La politique et le plan d'action 2015-2018 *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* regroupent les priorités de la Ville. Celles-ci se déclinent en cinq axes principaux :

- la gouvernance;
- la Ville comme employeur;
- les services aux citoyennes;
- les femmes, moteur du développement économique;
- les Montréalaises sur la scène internationale.

Avec l'appui des arrondissements, du Conseil des Montréalaises et des organismes partenaires, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir des services adaptés tant aux réalités vécues par les Montréalaises qu'à l'amélioration de son offre de services globale afin de répondre aux besoins spécifiques des femmes. Ces efforts s'expriment notamment dans les domaines du développement social, des relations interculturelles, de la sécurité urbaine, de l'habitation, du transport, de la culture ainsi que du sport et du loisir. La ville souhaite que s'exprime, dans cette nouvelle politique, un réflexe Montréal, qui prend en compte les particularités de la métropole, et que dans cette perspective :

R.1 Que le gouvernement assure à Montréal l'établissement d'un partenariat stable et pérenne afin que la Ville puisse consolider et intensifier ses interventions de lutte contre les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes.

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS)

Depuis 2009, un travail important a été réalisé à la Ville de Montréal dans le but d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) comme outil de gestion, et ce, afin de prévenir les inégalités dans l'élaboration de nouvelles politiques et orientations stratégiques municipales ou lors de la création de nouveaux programmes, projets, activités et services offerts par la Ville aux Montréalaises et aux Montréalais. Au sein de nos institutions, des efforts constants sont consacrés à l'application continue des principes sous-jacents à l'ADS. Le Secrétariat à la Condition féminine a, quant à lui, développé une expertise de haut niveau qui gagnerait à être maintenue et transmise aux municipalités et aux organismes.

La Ville de Montréal recommande :

R.2 Que le gouvernement soutienne les municipalités dans l'implantation de l'ADS en matière de sensibilisation, formation et d'accompagnement des projets.

2. Priorités d'action en matière de rapports égalitaires et de lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes

La lutte aux stéréotypes sexuels et sexistes passe par la reconnaissance et la valorisation des actions des femmes. Elle doit également se refléter dans des actions spécifiques telles que la toponymie. À Montréal, la banque est constituée de plus de 6 000 noms. Parmi ceux-ci, 6 % sont des noms de femmes et 51 %, des noms d'hommes. Depuis une vingtaine d'années, la Ville de Montréal effectue un virage en la matière. Au moment d'une désignation, si le choix existe entre un nom d'homme et un nom de femme, ce dernier sera privilégié. Quoique la parité soit loin d'être atteinte à ce jour, les noms de femmes représentaient 21 % des nouvelles dénominations au cours des cinq dernières années (2010-2014), comparativement à 15 % pour les cinq années précédentes (2005-2009).

Pour soutenir ces efforts, la Ville de Montréal suggère:

R.3 Que le gouvernement attribue des noms de femmes s'étant illustrées dans l'histoire de la province à des édifices et lieux gouvernementaux.

La valorisation de l'action des femmes dans notre société passe également par une reconnaissance publique, officielle et médiatique. C'est dans cette optique que la Ville créait, en 2011, l'événement annuel les *Bâtisseuses de la cité*. Celui-ci vise à donner aux femmes la place qui leur revient dans l'histoire de Montréal. En 2012, Montréal a reconnu Jeanne Mance comme fondatrice de Montréal, au même titre que Paul de Chomedey, Sieur de Maisonneuve. Depuis, cet événement marque annuellement la journée du 8 mars et permet à la métropole de célébrer la contribution exceptionnelle des Montréalaises dans le développement de leur ville. Ainsi, la Ville recommande :

R.4 Que le gouvernement appuie et multiplie les initiatives de reconnaissance de la contribution des femmes à la société dans tous les domaines.

3. Priorités d'action en matière de mixité en formation et en emploi ainsi que sur le plan de l'équité économique

L'intégration économique des femmes est un indicateur du développement de toute société. Elle est aussi l'un des plus importants leviers de l'égalité entre les femmes et les hommes. À Montréal, la place des femmes dans l'économie s'accroît grâce à des initiatives introduites par les différents paliers gouvernementaux et organismes communautaires.

Dans la région de Montréal, les femmes ont un taux d'activité (58,7 %) inférieur à celui des hommes (68,2 %).³ Le rehaussement de la scolarité des femmes observé au fil des années ne se traduit pas toujours par une diversification des choix professionnels. Des actions consolidées doivent permettre de réduire la ségrégation professionnelle des femmes et des hommes. La Ville de Montréal, consciente de la responsabilité sociale qui lui incombe en matière d'emploi, est le plus grand employeur de l'agglomération. Parmi ses 27 000 employés, 38 % sont des femmes, 60 % d'entre elles occupent des emplois cols blancs et de plus en plus d'efforts sont déployés afin d'augmenter la représentativité des femmes encore minoritaires parmi les cols bleus avec un taux de près de 19 %⁴. Fait à noter, elles représentent 34 % des effectifs policiers de la Ville, ce qui correspond au plus haut taux au pays.).

En ce qui a trait à l'entrepreneuriat féminin, on constate que, malgré les avancées sociales en matière d'égalité, le principal obstacle devant être surmonté par les femmes entrepreneures consiste à l'accès au financement (Lee-Gosselin et al. 2010). Les programmes de soutien ciblant spécifiquement les femmes peinent à contrer la force des préjugés encore présents dans les institutions financières et le milieu des affaires.

Ce n'est pas faute de motivation si les femmes entrepreneures sont moins présentes dans le paysage économique québécois, car selon l'Institut Économique du Québec, elles semblent plus déterminées que les hommes à passer à l'action. En effet, l'écart important entre les hommes et les femmes du Québec en ce qui a trait au taux d'intentions entrepreneuriales (24,4 % contre 14 %) diminue fortement lorsqu'on mesure le taux des personnes rendues à l'étape de démarches (10,1 % pour les hommes, 8,1 % pour les femmes).

En plus des inégalités persistantes d'accès au financement, cette diminution est attribuable aux obstacles importants tels un manque de connaissances et de compréhension du marché du capital de risque privé, une mauvaise compréhension des enjeux financiers liés aux activités de l'entreprise, un manque de réseaux pour aider les femmes entrepreneures à accéder aux marchés financiers, etc.

Une intervention spécifique du gouvernement du Québec en milieu des affaires et des finances pour contrer les préjugés de compétence et de performance associés aux femmes est donc nécessaire afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin.

³ Portrait statistique Égalité Femmes-Hommes juin 2015

⁴ Service des ressources humaines. Ville de Montréal.

Bien que l'égalité en emploi entre les femmes et les hommes ait vu une certaine progression au cours des dernières années, les femmes sont encore victimes de préjugés et de stéréotypes.

Dans cette perspective, la Ville se joint au Conseil des Montréalaises et recommande :

R.5 Que le gouvernement s'engage à mettre sur pied une vaste campagne de sensibilisation présentant des modèles de femmes inspirantes auxquels les jeunes filles pourraient s'identifier, sur les trois aspects suivants pour :

- contrer les préjugés relatifs aux femmes dans les domaines traditionnellement masculins, notamment pour favoriser l'accès à des fonds destinés à soutenir l'entrepreneuriat;
- sensibiliser la fonction publique québécoise (et municipale) et les entreprises, en encourageant la formation d'équipes mixtes (femmes-hommes) dans le travail quotidien, particulièrement dans les emplois majoritairement masculins;
- contrer les préjugés relatifs à la présence des femmes dans les domaines traditionnellement masculins auprès des étudiantes et étudiants du niveau secondaire et collégial, ainsi que dans les entreprises et institutions.

Dans le but de faciliter l'intégration des femmes aux métiers non traditionnels et aux professions mixtes, d'autres initiatives, conjointes avec le gouvernement du Québec, gagneraient à être développées telle que la campagne annuelle *Tout pour Réussir* qui valorise des métiers et des professions de formation professionnelle et technique qui offrent de bonnes perspectives pour les deux sexes.

La Ville de Montréal endosse les recommandations du Conseil des Montréalaises indiquant :

R.6 Que le gouvernement décerne des prix aux organisations qui contribuent à l'augmentation du nombre de femmes dans des emplois majoritairement masculins.

Par ailleurs, consciente de l'important enjeu entourant les rapports égalitaires entre les jeunes et de son impact sur leur intégration économique, la Ville de Montréal a, au cours des dernières années, soutenu financièrement de nombreux projets de partenaires communautaires engagés sur cette question. Les stages d'insertion socioprofessionnelle sont d'excellentes manières d'améliorer les compétences des jeunes, y compris celles des jeunes filles, afin de leur faciliter l'accès à l'emploi. Depuis 2006, la Ville de Montréal démontre son engagement en posant des gestes concrets en réponse au problème d'intégration au marché du travail, particulièrement pour celles et ceux issus des groupes ciblés dans le plan d'accès à l'égalité en emploi.

En collaboration avec Emploi-Québec, la Ville de Montréal a mis sur pied un programme de parrainage professionnel dont l'objectif est de permettre aux participants d'acquérir une première expérience de travail significative au Québec dans le secteur d'emploi associé à leur formation. Depuis le début, jusqu'en 2015, 380 stagiaires, dont 50 % sont des femmes âgées de 18 ans et plus, ont participé à ce programme⁵.

⁵ <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/programme-de-parrainage-professionnel>

À l'instar du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal recommande :

R.7 Que le gouvernement maintienne et bonifie le Programme de Parrainage professionnel (PPP) et celui de *Valorisation jeunesse* afin de contribuer à la diversification de la main d'œuvre et favoriser l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes femmes issues de l'immigration;

R.8 Que la future Politique québécoise sur l'égalité entre les femmes et les hommes prenne en compte de manière spécifique, les besoins en main-d'œuvre de la métropole pour favoriser le développement des compétences et l'accès à l'emploi, en portant une attention particulière aux femmes immigrantes, aux femmes autochtones vivant en milieu urbain et à celles vivant en situation de handicap.

Consciente de l'importance d'avoir des données qui prennent en considération les spécificités hommes/femmes, et plus particulièrement lorsqu'il s'agit du programme d'accès à l'égalité à l'emploi (PAÉE) de certains groupes spécifiques, la Ville de Montréal recommande :

R.9 Que le gouvernement encourage la Commission des droits de la personne et de la jeunesse à exiger des entreprises visées par la *Loi d'accès à l'égalité en emploi*, la production de données en fonction des genres dans leur application du PAÉE pour chaque catégorie visée (minorités ethniques, minorités visibles, Autochtones, personnes avec un handicap).

4. Priorités d'action en matière de conciliation famille-travail

Dans nos sociétés en constante transformation, où les femmes ont de plus en plus accès au marché du travail, plusieurs doivent faire face aux difficultés reliées à la conciliation des obligations familiales et professionnelles. Il est ainsi nécessaire de mettre en place des mesures pour maintenir les femmes en emploi et contribuer à limiter leur précarisation économique.

À Montréal, des mesures de soutien à la conciliation études – famille – travail ont été prises en compte dans les actuelles conventions collectives. À titre d'exemple, citons la semaine de travail comprimée pour les cols bleus ou encore l'utilisation des banques d'heures pour l'ensemble des corps de métier.

Par ailleurs, plusieurs employeurs ignorent l'existence de la norme Conciliation famille- travail (BNQ 9700-820) et du programme de certification offert par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ). Ceux qui obtiennent la certification devraient être davantage reconnus afin que l'image de leur entreprise en soit positivement marquée.

La Ville de Montréal se joint au Conseil des Montréalaises et recommande :

R.10 Que le gouvernement du Québec soutienne les employeurs pour l'adoption de la norme Conciliation famille – travail.

En ce qui a trait aux élues (us), la question de la conciliation famille - travail n'est pas nouvelle à la Ville de Montréal. Elle a même fait l'objet d'une réflexion et d'un premier rapport de la Commission de la présidence du Conseil en 2013. En mai 2015, un comité de travail sur les mesures de conciliation famille – travail a été mis en place afin d'élaborer des recommandations concrètes en lien avec cet enjeu.

Après l'analyse d'un sondage réalisé auprès des élues (us) de la Ville et l'étude de différentes réglementations encadrant la fonction d'élu municipal, le comité de travail a formulé sept recommandations en matière d'absence, d'horaire de travail et d'intervention, dont deux interpellent le gouvernement du Québec:

R.11 Qu'en matière de conciliation famille – travail pour les élu(e)s le gouvernement du Québec :

- élabore et procède à la création d'un plan d'action en matière de conciliation famille – travail à l'intention des élues (us), municipaux de tout le Québec, et ce, tant pour leur rôle de parent que celui de proche aidant;
- assure une mise à jour de l'encadrement juridique régissant les élu(e)s en révisant, notamment, l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de tenir compte des absences, notamment en raison de la naissance d'un enfant.

5. Priorités d'action en matière de participation des femmes et des hommes dans les lieux de pouvoir et d'influence

Une véritable démocratie ne peut s'exercer sans la contribution égalitaire des femmes et des hommes dans toutes les sphères de l'activité humaine. De plus, la gouvernance paritaire est signe d'une démocratie vivante. Rappelons cependant que la contribution égalitaire des femmes et des hommes va au-delà de l'égalité numérique; elle implique la participation des femmes à la prise de décision et au partage du pouvoir. Si les femmes sont de plus en plus scolarisées (51 % détiennent un grade universitaire comparativement à 48,4 % des hommes)⁶, elles accèdent encore difficilement aux postes de gestion et à des fonctions électives. À cet effet, la Ville de Montréal a, au cours des dernières années, investi de nombreux efforts afin que la représentation des femmes à des postes de cadres et au sein des différentes instances augmente. Cette participation à la gouvernance constitue une valeur ajoutée et bien documentée. C'est pourquoi, la métropole recommande :

R.12 Que le gouvernement du Québec reconnaisse la gouvernance paritaire comme un préalable à l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'il se donne les outils pour atteindre un objectif établi dans un plan d'action.

Montréal se positionne favorablement quant à la place occupée par les femmes au sein des instances politiques. En 2005, la Fédération canadienne des municipalités a mis un comité en place afin d'accroître la participation des femmes dans les gouvernements municipaux. L'objectif est d'atteindre un taux de

⁶ Montréal en statistiques

30 % de présence féminine d'ici 2026. Montréal est déjà en avance sur ce plan. En effet, l'administration municipale actuelle compte 44 femmes sur 103 élus, soit 43 %⁷. Par ailleurs, c'est à Montréal que le taux d'élues municipales est le plus élevé au pays. Afin d'intéresser un nombre accru de femmes à la politique municipale, la Ville de Montréal, en collaboration avec le Conseil des Montréalaises et d'autres partenaires, organisera, pour la deuxième année consécutive, deux journées de simulation de la démocratie municipale montréalaise au bénéfice des citoyennes désireuses de se lancer en politique. Il importe donc de soutenir cette initiative porteuse tout comme celle des Cravates roses menée par Concertation Montréal. L'objectif de ce projet est d'augmenter la représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles, notamment par des actions de sensibilisation aux apports positifs de la parité, par le développement de réseaux professionnels et la mise en place d'une gamme d'outils, de formations et de rencontres destinés aux femmes qui souhaitent investir les lieux décisionnels.

La Ville encourage également la participation de femmes aux conseils d'administration de diverses instances, notamment celle de développement économique municipal. Cette participation à la prise de décision favorise une meilleure prise en compte des enjeux spécifiques aux femmes. En ce sens, les recommandations formulées en réponse aux questions précédentes, soient celles en lien avec la conciliation famille – travail, sont complémentaires pour atteindre la parité dans la gouvernance.

Ainsi, en ce qui a trait à l'accès des femmes aux postes de pouvoir, Montréal recommande :

R.13, Que le gouvernement du Québec :

- soutienne les initiatives de formation à la vie politique destinées aux femmes intéressées à se présenter aux élections et celles voulant siéger dans des conseils d'administration;
- encourage la participation des femmes aux conseils d'administration de ses organismes partenaires et fasse la promotion de la gouvernance paritaire.

⁷ Service des ressources humaines. Ville de Montréal.

Conclusion

Par sa taille et son importance, Montréal constitue une vitrine importante en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes pour toutes les organisations de la métropole et du Québec. Sa préoccupation à l'égard des femmes s'inscrit dans une longue tradition.

Nos avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sont le fruit d'un travail concerté de l'ensemble des services, des arrondissements et des organismes partenaires. Nous devons ce succès à notre volonté d'agir dans le but de rehausser la qualité de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens et de faire de Montréal une ville solidaire et inclusive. Soulignons que dans le contexte actuel, où la métropole est appelée plus que jamais à assurer une participation active des nouveaux arrivants qui choisissent de s'y établir, cette approche est primordiale auprès des femmes immigrantes. Celles-ci doivent être au cœur de nos interventions communes, car elles sont souvent appelées à assurer la cohésion de la cellule familiale dans les multiples facettes du défi de l'intégration.

Les bilans des plans d'action de la Ville, comme celui du Secrétariat à la condition féminine, nous ont permis de prendre la mesure du chemin parcouru. La progression est significative, mais nos efforts doivent être maintenus, voire accentués afin que les Montréalaises de tous les horizons soient présentes dans l'ensemble des sphères d'activité. La contribution égalitaire des femmes et des hommes est nécessaire, vitale, au développement de Montréal et à son rayonnement.

Tout en restant fidèle à son plan d'action *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal 2015-2018*, la Ville de Montréal a l'ambition de développer un partenariat avec le Secrétariat à la condition féminine du Québec.

Certes, toutes les actions répertoriées dans ce plan mettent en valeur les institutions municipales, leurs équipes et leurs partenaires, mais elles représentent également des opportunités de collaboration entre la métropole et le gouvernement. Elles peuvent toutes s'inscrire en complémentarité aux actions gouvernementales afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le gouvernement du Québec doit saisir cette main tendue de la Ville de Montréal pour impliquer la métropole dans la concrétisation de mesures qui répondent aux enjeux locaux.

Les principes sous-jacents à la réflexion actuelle sur le statut de métropole, engagement partagé, subsidiarité et efficience, prendraient dès lors toute leur signification pour, qu'à l'occasion de ce renouvellement de la Politique québécoise, l'égalité de droit devienne une égalité de fait.

Synthèse

R.1 Que le gouvernement assure à Montréal l'établissement d'un partenariat stable et pérenne afin que la Ville puisse consolider et intensifier ses interventions de lutte contre les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes.

R.2 Que le gouvernement soutienne les municipalités dans l'implantation de l'ADS en matière de sensibilisation, formation et d'accompagnement des projets.

R.3 Que le gouvernement attribue des noms de femmes s'étant illustrées dans l'histoire de la province à des édifices et lieux gouvernementaux.

R.4 Que le gouvernement appuie et multiplie les initiatives de reconnaissance de la contribution des femmes à la société dans tous les domaines.

R.5 Que le gouvernement s'engage à mettre sur pied une vaste campagne de sensibilisation présentant des modèles de femmes inspirantes auxquels les jeunes filles pourraient s'identifier, sur les trois aspects suivants pour :

- contrer les préjugés relatifs aux femmes dans les domaines traditionnellement masculins, notamment pour favoriser l'accès à des fonds destinés à soutenir l'entrepreneuriat;
- sensibiliser la fonction publique québécoise (et municipale) et les entreprises, en encourageant la formation d'équipes mixtes (femmes-hommes) dans le travail quotidien, particulièrement dans les emplois majoritairement masculins;
- contrer les préjugés relatifs à la présence des femmes dans les domaines traditionnellement masculins auprès des étudiantes et étudiants du niveau secondaire et collégial, ainsi que dans les entreprises et institutions.

R.6 Que le gouvernement décerne des prix aux organisations qui contribuent à l'augmentation du nombre de femmes dans des emplois majoritairement masculins.

R.7 Que le gouvernement maintienne et bonifie le *Programme de Parrainage professionnel* (PPP) et celui de *Valorisation jeunesse* afin de contribuer à la diversification de la main d'œuvre et favoriser l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes femmes issues de l'immigration;

R.8 Que la future Politique québécoise sur l'égalité entre les femmes et les hommes prenne en compte de manière spécifique, les besoins en main-d'œuvre de la métropole pour favoriser le développement des compétences et l'accès à l'emploi, en portant une attention particulière aux femmes immigrantes, aux femmes autochtones vivant en milieu urbain et à celles vivant en situation de handicap.

R.9 Que le gouvernement encourage la Commission des droits de la personne et de la jeunesse à exiger des entreprises visées par la *Loi d'accès à l'égalité*, la production de données en fonction des genres dans leur application du PAÉE pour chaque catégorie visée (minorités ethniques, minorités visibles, Autochtones, personnes avec un handicap).

R.10 Que le gouvernement du Québec soutienne les employeurs pour l'adoption de la norme Conciliation famille – travail.

R.11 Qu'en matière de conciliation famille-travail pour les élu(e)s le gouvernement du Québec :

- élabore et procède à la création d'un plan d'action en matière de conciliation famille-travail à l'intention des élu(e)s municipaux de tout le Québec, et ce, tant pour leur rôle de parent que celui de proche aidant;
- assure une mise à jour de l'encadrement juridique régissant les élu(e)s en révisant, notamment, l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de tenir compte des absences, notamment en raison de la naissance d'un enfant.

R.12 Que le gouvernement du Québec reconnaisse la gouvernance paritaire comme un préalable à l'égalité entre les femmes et les hommes et qu'il se donne les outils pour atteindre un objectif établi dans un plan d'action.

R.13, Que le gouvernement du Québec :

- soutienne les initiatives de formation à la vie politique destinées aux femmes intéressées à se présenter aux élections et celles voulant siéger dans des conseils d'administration;
- encourage la participation des femmes aux conseils d'administration de ses organismes partenaires et fasse la promotion de la gouvernance paritaire.

Annexe

Sans être exhaustive, la rubrique suivante présente des projets destinés à une clientèle féminine et pour lesquels la Ville a apporté un soutien financier pour en assurer la mise en œuvre par un organisme communautaire partenaire. Ceci témoigne de la diversité des enjeux qui touchent les femmes et qui préoccupent la Ville.

Favoriser l'intégration des femmes immigrantes

- *Mère d'ailleurs, filles d'ici* accompagne les jeunes filles des communautés culturelles et leurs mères qui vivent une dualité entre les valeurs de la société québécoise et les valeurs familiales traditionnelles afin que leurs aspirations puissent se réaliser. (partenaire : *Femmes du monde à Côte-des-Neiges / arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*)
- *Si différentes, pourtant pareilles* offre des activités familiales qui rejoignent les femmes, les enfants et leur conjoint dans le cadre d'une série de rencontres thématiques afin de mieux s'informer, échanger et se familiariser avec les diverses réalités de la société d'accueil. (partenaire : *Concertation-Femme / arrondissement d'Ahuntsic—Cartierville*)
- *Femmes et Engagement* permet aux immigrantes de sortir de l'isolement et de devenir des femmes actives dans la société. (partenaire : *Centre d'accueil et de référence sociale pour immigrants de Saint-Laurent—CARI St-Laurent / arrondissement de Saint-Laurent*)
- *Femmes-relais*, une équipe de démarcheurs provenant des régions du monde d'où sont issus les personnes nouvellement arrivées explique les valeurs québécoises et sert à la fois de traductrices culturelles et linguistiques auprès des membres de leur communauté d'origine. (partenaire : *1-2-3 Go St-Michel/arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension*)
- *Femmes Sud-Asiatiques autonomes et indépendantes* vise à faire connaître les ressources du quartier et les services publics ainsi qu'à promouvoir la participation à la vie communautaire. (partenaire : *Centre communautaire des femmes Sud-Asiatiques / arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension*)
- Avec le projet *Carrefour Cultur'elle le Carrefour des femmes de Saint-Léonard* intervient dans la zone de revitalisation urbaine intégrée de Viau-Robert auprès des femmes et des adolescentes d'immigration récente. (partenaire : *Carrefour des femmes de Saint-Léonard / arrondissement Saint-Léonard*)
- *Intégration de femmes immigrantes, cheffes de familles monoparentales et de leurs enfants* permet d'accueillir des femmes immigrantes, cheffes de familles monoparentales et de leur offrir l'occasion de sortir de l'isolement, par la création de nouveaux liens avec la société d'accueil. De la formation et de l'accompagnement sont prévus afin d'aider ces femmes à intégrer le marché du travail, ainsi que de la préparation et de la francisation pour leurs enfants en vue de leur entrée à l'école. (partenaire : *La Petite Maison de la Miséricorde / arrondissement Le Plateau Mont-Royal*)

Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- *Nutrition Counts!* permet à des femmes monoparentales immigrantes vivant une situation de pauvreté de participer à des ateliers portant sur divers aspects de la nutrition et la confection de repas afin d'améliorer la sécurité alimentaire et de briser l'isolement. (*partenaire : L'Envol des femmes -Women on the rise / arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*)
- *Nature et agriculture urbaine par les femmes* vient en aide aux femmes en difficulté et vise à leur faire acquérir des aptitudes de vie quotidienne et à améliorer leur estime de soi par l'entremise d'activités d'agriculture urbaine et de verdissement du milieu (*partenaire : Sentier urbain / arrondissements Mercier—Hochelaga-Maisonneuve et Ville-Marie*)
- *Un milieu de vie au cœur de vos loisirs* offre des activités pour réduire l'isolement des femmes immigrantes habitant des HLM du quartier Centre-Sud et leur permettre de mieux connaître les ressources du milieu. Ces activités prennent la forme notamment de cafés-rencontre et d'ateliers de francisation. (*Partenaire : Centre communautaire de loisirs Ste-Catherine d'Alexandrie/arrondissement Ville-Marie*)
- Grâce au projet *rues-Elles*, une dizaine de filles à risque d'itinérance âgées entre 16 et 24 ans ont pu se mobiliser autour d'une exposition publique qui a mis en valeur les photos et récits produits pendant un été sur le thème « Les filles et le centre-ville : réalités et représentations ». Cette exposition a eu lieu au Square Cabot. (*partenaire : Y des femmes de Montréal / arrondissement Ville-Marie*)

Offrir un répit pour les mères

- La Maison pour jeunes mères monoparentales anime des ateliers pour sensibiliser les mères aux ressources du milieu comme les bibliothèques et la Maison bleue. Des ateliers sont également offerts sur la nécessité et la contribution des papas pour permettre aux mères démunies d'avoir un moment de répit. (*partenaire : Elizabeth House / arrondissement Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*)
- Le *Projet MAP* vise à assurer un soutien dans le processus d'insertion sociale des ex-résidentes de l'organisme MAP, qui héberge des mères cheffes de familles monoparentales qui ont des enfants de moins de cinq ans. (*partenaire : Mères avec pouvoir (MAP)*)
- Grâce aux *Beaux jeudis de Rosalie* les femmes cheffes de familles monoparentales et leurs enfants sont invités à participer à des sorties familiales dans différents endroits et installations de la Ville, le tout à faible coût. (*partenaire : La petite maison de la Miséricorde / arrondissement Le Plateau-Mont-Royal*)

Briser les cycles de la violence

- *Service d'aide et d'accompagnement à la cour municipale des femmes victimes de violence conjugale* vise à prévenir la violence conjugale et à accompagner les femmes des communautés culturelles qui en sont victimes en les dirigeant vers les ressources adéquates. Les services sont offerts en plusieurs langues. (*partenaire : Centre des femmes de Montréal*)

- Dans le cadre des activités de formation et de sensibilisation menées par les organismes Tandem, des activités de formation sur le thème de la violence liée à la sexualisation ont été offertes aux femmes. Ces organismes fournissent aussi des informations aux femmes qui vivent une relation difficile avec un homme et les renseignent les sur les moyens de préserver leur sécurité.

Prévenir l'adhésion des jeunes filles aux gangs de rue

- *Travail de rue auprès des filles de St-Michel* rejoint en priorité les jeunes filles et celles à risque de travailler dans les métiers du sexe. Des activités collectives qui permettent aux jeunes de socialiser entre eux et de vivre des expériences nouvelles. Une attention particulière est portée aux jeunes filles vivant des situations de violence amoureuse. (partenaire : *Projet Ado-Communautaire en Travail de rue (PACT de rue) / arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension*)
- *Les dîners de filles* offrent un espace de partage aux jeunes filles en lien avec des thématiques telles que: les relations saines, la sexualité, les ITSS, la drogue, l'estime de soi, la connaissance des ressources de leur milieu et l'emploi. (partenaire : *Projet Ado-Communautaire en Travail de rue (PACT de rue) / arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve*)
- *PAFS! à Harmonie* offre aux jeunes filles des ateliers portant sur la confiance et l'estime de soi, l'hypersexualisation, l'adhésion aux gangs de rue, les ITSS, les relations amoureuses saines et malsaines afin de permettre aux jeunes filles de s'exprimer dans un milieu sécuritaire, d'agir comme agentes multiplicatrices auprès des pairs et d'augmenter le nombre de filles conscientisées. (partenaire : *Maison des jeunes MAGI de Mercier-Ouest / arrondissement Mercier—Hochelaga-Maisonneuve*)
- *Ma sexualité m'appartient* prévient le recrutement des jeunes filles mineures par les gangs de rue et les aide à se protéger de l'exploitation sexuelle. (partenaires : *Centre des femmes de Montréal-Est-Pointe-aux-Trembles, Coop de solidarité du Centre multimédia de l'Est de Montréal et Table Jeunesse de Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est / arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles*)
- *Passez le message, les filles!* cherche à établir une relation de confiance avec des jeunes filles à risque de joindre les réseaux de criminalité, à augmenter leur sentiment de sécurité, à les aider à améliorer leur estime de soi et à faire de la prévention par des ateliers réguliers et par l'entremise de la réalisation d'un documentaire (partenaire : *Maison des jeunes de LaSalle / arrondissement LaSalle*)

Développer l'estime de soi et l'autonomie des jeunes filles

- *Les ambassadrices de Montréal-Nord* aident les jeunes femmes vivant dans les HLM de Place Normandie et des environs en développant leur leadership et leur sentiment d'appartenance à la société et en leur permettant de mieux connaître et s'approprier les ressources offertes par le milieu. (partenaire : *Office municipal d'habitation de Montréal / arrondissement Montréal-Nord*)
- *Rencontre des cultures et des générations* sensibilise et interpelle les femmes et les jeunes filles quant à l'importance de comprendre et de promouvoir les rapports égalitaires entre les femmes et les hommes tout en renforçant leur capacité de leadership. (partenaire : *Afrique au féminin / arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension*)